

**Commission consultative
sur l'environnement et le développement durable**

141^e séance – jeudi 1 décembre 2016
Salle des Comités, 2^e étage – 18 h
Maison du citoyen – 25 rue Laurier



Procès-verbal

Membres

Mme Denise Laferrière, présidente, conseillère district de Hull-Wright (8)
M. Mike Duggan, conseiller district de Lucerne (2)
M. Cédric Tessier, conseiller district de Limbour (9)
M. Benoit Delage, CREDDO
M. David Robitaille, citoyen
M. Vincent Loïselle, citoyen
M. François Charron-Doucet, citoyen (arrivé à 18h05)
M. Giorgio Vecco, ABV des 7

Absences

Mme Stéphanie Beauregard, citoyenne
Vacant, citoyen
Vacant, citoyen
Vacant, Commission jeunesse

Secrétaire

M. Frédéric Vandal, coordonnateur de la Politique environnementale, Service de l'environnement

Ressources internes

Mme Chantal Marcotte, Directrice, Service de l'environnement
Mme Lynne Champoux-Williams, coordonnatrice de projets en environnement, Service de l'environnement

DISTRIBUTION :

Aux membres de la CCEDD, aux personnes-ressources, aux membres
du Conseil municipal et au greffier

1. Mot de bienvenue, constat des présences et début de la réunion

La réunion débute à 18 h 01, alors que le quorum est constaté par Mme Laferrière.

2. Approbation de l'ordre du jour

Mme Laferrière demande d'ajouter deux points varia concernant les travaux au poste du Quai et le « Sewer wave ».

L'approbation de l'ordre du jour modifiée est proposée par M. Robitaille et appuyée par M. Loiseau.

3. Approbation du procès-verbal de la séance du 3 novembre 2016

M. Vandal indique à la commission qu'il n'a pas reçu de commentaire pour modifier le procès-verbal.

L'approbation du procès-verbal de la séance du 3 novembre 2016 est proposée par M. Vecco et appuyée par M. Duggan.

4. Suivis du procès-verbal :

Explication des membres du sous-comité d'abattage d'arbres pour modification du règlement avant la prochaine saison estivale.

5. Signature du procès-verbal de la séance du 3 novembre 2016

Mme Laferrière signe le procès-verbal de la séance du 3 novembre 2016.

6. Sujet à traiter selon les grandes orientations de la politique environnementale :

a) Bilan du Grand ménage 2016 – Lynne Champoux-Williams

Madame Champoux-Williams présente le bilan du Grand ménage de 2016 qui inclut les activités du printemps et de l'automne. En somme, elle dresse la mise en contexte, indique les objectifs du plan d'action de la politique environnementale et annuelle de cette action, présente les partenaires organisationnels et financiers, les sommes allouées et les coûts encourus pour ce projet, les résultats et les recommandations pour les futures éditions.

Questions et commentaires

M. Duggan désire connaître le coût de la publicité de cet événement sur le site internet Facebook. Mme Champoux-Williams indique que le Service des communications estimait qu'annuellement pour l'ensemble des publicités de la Ville de Gatineau sur cette plateforme de média social, le coût approximatif est de 1700\$. Madame Geneviève Carrier, directrice d'Environnement Éducatif et présente dans la salle, indique que les résultats qualitatifs de cet événement sont de favoriser l'intégration des nouveaux arrivants et que le lunch devrait continuer d'être offert; ce serait moins compliqué pour l'organisme de s'en charger.

M. Robitaille question à savoir est-ce que la sous-traitance à un organisme ou une entreprise privée n'implique plus la Ville de Gatineau dans la gestion de cet événement. Mme Champoux-Williams mentionne qu'un protocole d'entente doit être signé avec l'organisme ou l'entreprise et que des objectifs et des orientations entre la ville et le signataire. Ainsi, la municipalité peut s'assurer que l'évènement respecte les normes de la Ville de Gatineau.

R-CCEDD-2016-12-01/01

Il est proposé par M. Tessier, appuyé par M. Doucet-Charron :

QUE cette commission:

- Approuve le bilan 2016 du Grand ménage de Gatineau;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. Varia

- a) Suivi de la révision du Fonds vert – Frédéric Vandal

Questions et commentaires de la CCEDD

M. Duggan félicite l'équipe pour le détail. Il indique que la méthode s'arrime bien avec la politique et que l'évaluation sera plus gérable. Il commente la grille d'analyse au niveau du détail et du poids de chaque élément. M. Vandal rappelle que la mise en forme n'est pas terminée. M. Duggan indique qu'il enverra ses suggestions plus tard. Le processus étant compétitif, les chiffres aident à comparer et évitent la subjectivité. M. Duggan affirme qu'on devrait être plus sévère pour les projets demandant plus d'argent.

M. Loisel félicite l'équipe pour la démarche. Il questionne la pondération de la grille et propose plutôt de garder les grandes catégories.

M. Vecco indique que la pondération du budget devrait être plus élevée et que la grille devrait être utilisée pour la compréhension globale. M. Vecco rappelle que pour les grands projets, le Fonds vert finance 50 % et que pour les appels d'offres, il y a deux enveloppes. Selon lui, le Fonds vert doit laisser place à l'initiative. Il rappelle les critères essentiels : le budget, la cause et le respect des lois et règlements.

Mme Laferrière indique la différence entre les valeurs, que la grille permet une vision claire, nette et précise du type de projet, mais que le pointage est arbitraire, qu'il est difficile de trouver un juste milieu et qu'on se perd dans les détails. Comme les gens votent par intuition, elle propose qu'on réduise la grille aux grands critères. Mme Laferrière rappelle le temps et l'énergie pour évaluer vs la valeur actuelle du Fonds vert. Elle suppose que le coût du salaire pour gérer le programme doit être épouvantable. Mme Laferrière aimerait avoir un état financier à cet effet. Elle rappelle l'importance de trouver un juste milieu entre le temps accordé à l'interne et la valeur du Fonds vert de 250 000 \$.

M. Delage demande quelle est la composition du comité. Il souhaite que les priorités de l'équipe soient clairement identifiées afin d'illustrer une vision et que ce soit les fonctionnaires qui reçoivent les projets plutôt que le comité. M. Vandal répond que l'objectif de la révision du Fonds vert était de simplifier la reddition de compte en fonction des ressources limitées et qu'il n'est pas possible d'orienter le Fonds chaque année selon des priorités changeantes. M. Delage souhaite orienter le Fonds vert par la CCEDD. M. Vandal explique que les membres du comité doivent être neutres. M. Delage exprime son désir de siéger au comité. Il déplore le fait qu'une partie des sommes allouées aux changements climatiques provienne du Fonds vert et souhaite que le poste de coordonnateur air et énergie soit pérennisé. M. Vandal explique qu'il faudrait passer au conseil municipal pour cela et Mme Marcotte ajoute et que si un poste est créé, un autre devra être coupé. M. Delage souhaite que les personnes soient redevables à la CCEDD. M. Vandal indique qu'il représentera l'équipe lorsqu'il présentera le bilan 2015-2016 de la politique environnementale en 2017.

M. Charron-Doucet explique que l'orientation du Fonds vert est excellente. Il rappelle son expérience sur le comité d'évaluation. Il est embêté par la pondération qui lui semble compliquée. Il indique qu'il souhaiterait qu'on intègre les détails des critères dans la grille. M. Vandal indique qu'ils se situent dans les normes et critères. M. Charron-Doucet propose de les ajouter dans un autre onglet afin qu'ils se situent dans le même document.

M. Loiseau suggère que le processus comporte moins de tâches puisqu'il prend trop de temps pour tout le monde. Il indique que la grille étant trop précise et détaillée, elle manque d'objectivité scientifique. M. Loiseau mentionne que le développement durable (ex. déplacement des participants) se retrouve à trois endroits, ce qu'il juge excessif.

M. Robitaille indique qu'on doit rassembler les critères, car il y en a beaucoup. Il en va de même avec la demande de subvention qui n'a pas besoin d'être aussi détaillée.

M. Tessier penche en faveur du regroupement de critères. Il émet des réserves à donner une direction au Fonds vert.

Mme Champoux-Williams remercie les membres de la CCEDD et du public pour leurs commentaires qui réorientent la portée du Fonds vert vers un modèle moins cartésien.

M. Vandal conclue en indiquant qu'il doit déposer la politique et les normes et critères le 12 décembre et précise que le travail abattu était herculéen.

Questions et commentaires du public

M. Yves Thériault, administrateur de MOBI-O, suggère de donner un exemple de projet fictif qui se mériterait 100 % et d'avoir une pratique avec le comité afin d'établir un barème de comparaison.

Madame Adèle Michon, directrice chez Sentinelles Outaouais, indique que les critères détaillés sont très utiles pour élaborer des projets.

M. Sylvain Rousset de la Coopérative bioéquitable de l'Outaouais trouve qu'on coupe les cheveux en quatre pour 250 000 \$. Il rappelle que les organismes derrière les projets dépendent financièrement du Fonds vert. M. Rousset juge que l'environnement est sous-traité alors que ce domaine devrait être priorisé. Il indique que le Fonds vert s'est beaucoup amélioré, mais qu'il est encore plus mélangé qu'avant.

b) Devis de réemploi – Chantal Marcotte

Mme Marcotte présente les points généraux du devis de réemploi. Le devis est en cours d'évaluation auprès du Service des approvisionnements. Le lancement de l'appel d'offres est prévu au début de l'année 2017.

Questions et commentaires

Mme Laferrière souhaite savoir si la Ville de Gatineau a prévu la possibilité qu'un organisme à but non lucratif (OBNL) puisse soumettre une offre et est-ce qu'il y a des incitatifs pour favoriser les OBNL. Mme Marcotte mentionne que la grille d'évaluation qui sera utilisée pour cet appel d'offres a été modulée pour intégrer des modalités d'intégration sociale et environnementale. Toutefois, la

Ville de Gatineau doit s'assurer que les organismes ou entreprises qui soumettront une offre aient la capacité d'offrir les services selon la durée du contrat.

M. Duggan questionne sur la possibilité de développer des entreprises de la région et de scinder la grille d'évaluation. La cession de la grille permettrait au deuxième soumissionnaire de l'appel d'offres d'avoir la possibilité d'obtenir le contrat si le gagnant de l'appel d'offres ne peut compléter son contrat. Mme Marcotte indique que le Service de l'environnement doit effectuer une vérification s'il est possible de procéder selon cette proposition.

c) Calendrier de travail 2017 – Frédéric Vandal

M. Vandal indique qu'il n'y aura pas de séance en janvier. M. Cédric Tessier précise que dans les autres comités, la séance d'octobre est informelle et qu'il n'y a pas de séance en novembre. Mme Laferrière rappelle l'importance de nommer deux membres citoyens à la CCEDD.

d) Mise à jour des travaux au poste du Quai

Mme Marcotte a confirmé le bon déroulement des travaux au post du Quai.

e) Échantillonnage du « Sewer Wave »

M. Loïselle questionne à savoir s'il y a un enjeu public aux vagues à la sortie d'une conduite près du parc Mousette qui est utilisé par des surfeurs. Mme Marcotte qu'il n'y a pas d'enjeu public, mais indique qu'il peut y avoir des risques à utiliser cette vague pour faire du surf. Le Service de l'environnement peut faire le suivi afin d'installer une enseigne indiquant un possible danger dans ce contexte.

f) Prochaine rencontre : 9 février 2017

8. Levée de l'assemblée

La levée de l'assemblée est proposée par M. Vecco et appuyée par Mme Laferrière à 20 h 24.